

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2009

1 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 :

Le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2009 par un vote à bulletin secret de 15 voix Pour, et qui s'est établi comme suit :

- 590 577,50 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 1 014 590,27 € en dépenses et recettes d'Investissement.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a également voté le Budget Primitif 2009 qui s'élève à la somme de 1 394,57 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Il a été voté les dépenses d'investissement suivantes :

- Achat d'un petit réfrigérateur pour l'école
- Achat d'une base de jeux enfants
- Achat de matériel pour atelier (remplacement matériel volé en 2008)
- Fleurissement et déco voiries.
- Imprimante pour l'école
- Photocopieur Mairie et remplacement triennal du matériel informatique.
- Divers travaux de mise en conformité électrique (programmateur, armoire de commandes, cuisine, église, atelier communal, salle des fêtes...)
- Faux plafonds avec éclairage bureaux mairie.

Projets :

- Programme d'aménagement sécuritaire des entrées de village.
- Construction d'un bâtiment communal
- Vente des terrains communaux

2 - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DU ROUILLAT POUR LE REVERSEMENT DE LA P.V.R. :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la perception de la Participation pour le financement des voies et réseaux (P.V.R.) pour l'aménagement de la Rue des Coutures et de l'Eglise, le SIAEP du Rouillat avait souhaité bénéficier de cette disposition.

Une convention devait être établie entre la Commune de Les Mesneux et le SIAEP du Rouillat lors du précédent mandat pour permettre à la Commune le reversement de la part de P.V.R. revenant au Syndicat du Rouillat.

Ce projet n'ayant pas été poursuivi à cette époque, il convient désormais de régulariser la signature de cette convention dans les meilleurs délais.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention et à faire procéder au recouvrement de cette participation auprès des riverains concernés.

3 - QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Sous-Préfecture a émis certaines observations sur notre dossier d'approbation de la révision de notre P.L.U. au titre du contrôle de légalité. Il convient de faire prendre en compte ces observations par l'Agence d'Urbanisme avant diffusion du P.L.U. définitivement arrêté.
- Parution prochaine d'un flash info et d'un journal communal
- La commission cadre de vie s'est réunie pour référencer les différentes nuisances occasionnées par le contournement autoroutier sur notre commune. Un groupe de travail composé d'élus et de Présidents d'Associations travaillent sur la rédaction d'un livre blanc qui regroupera toutes les demandes des différentes communes concernées.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 11 MAI 2009 A 20 H 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 20 AVRIL 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 20 AVRIL 2009.
LE MAIRE,**